

# COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

## VIOLENTS ORAGES ET FORTS VENTS LE BAC INFORME LES ASSURÉS

Montréal, le 2 août 2006 — Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) désire informer les résidents des régions balayées par les violents orages et les forts vents de la soirée d'hier que les dommages ainsi causés aux biens sont généralement couverts par les contrats d'assurance habitation, automobile et entreprises.

Les dommages aux piscines, spas et leurs accessoires sont aussi couverts dans la mesure où une garantie additionnelle au contrat d'assurance habitation a été souscrite.

Il est à noter que les antennes extérieures, les arbres et autres végétaux endommagés par le vent ne sont habituellement pas couverts, mais les dommages matériels qu'ils peuvent causer le sont.

Toutefois, en raison de la diversité des choix qui s'offrent aux assurés quant aux protections disponibles en matière d'assurance habitation ou d'assurance des entreprises, il est fortement conseillé aux sinistrés de communiquer avec leur assureur ou leur courtier afin de valider l'étendue de leur contrat d'assurance, et ce, dans les plus brefs délais.

Quant aux véhicules automobiles ayant subi des dommages, le BAC rappelle que ces derniers sont couverts en vertu du contrat d'assurance automobile selon que l'assuré ait acheté la protection « *Tous risques* », « *Accidents sans collision ni versement* » ou « *Risques spécifiés* ».

### Quelques conseils

- Contacter son assureur ou son courtier dans les plus brefs délais;
- Documenter les pertes : prendre des photos ou un vidéo et dresser l'inventaire des biens endommagés pour accélérer le traitement de la demande d'indemnisation;
- Éviter l'aggravation des dommages et protéger les biens non endommagés;
- Boucher les ouvertures pratiquées dans le toit ou les murs de la maison;
- Protéger la voiture contre la pluie (si les vitres ont été fracassées);
- Ne rien jeter sans en discuter d'abord avec son assureur ou son courtier;
- Conserver les factures et pièces justificatives relatives aux dépenses urgentes.

Pour tout autre renseignement, nous invitons les consommateurs à contacter notre Centre d'information sur les assurances, ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. Les assurés peuvent ainsi obtenir des réponses à toutes leurs questions en composant le (514) 288-4321 ou sans frais le 1 (877) 288-4321 ou en visitant le site Web [www.infoassurance.ca](http://www.infoassurance.ca).

Le Bureau d'assurance du Canada est l'association nationale regroupant la majorité des assureurs de dommages au pays.

-30-

**Source :** Alexandre Royer  
Conseiller en affaires publiques  
Téléphone : (514) 288-1563 poste 232 / Cellulaire : (514) 953-0828